

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 43 (1914)

Heft: 8

Artikel: Le Musée pédagogique de Fribourg : trente ans d'existence : 1884-1914 [suite]

Autor: Genoud, Léon

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1041270>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1^o Le *vocabulaire* qui fournit les mots et en fait connaître le sens et l'orthographe ;

2^o La *grammaire qui enseigne* à employer ces mots selon l'usage et à marquer les rapports qui les unissent pour exprimer sa pensée ;

3^o Les *lectures expliquées* qui donnent les matériaux pour la rédaction comme le forgeron se sert de fer et d'acier pour arriver à confectionner les objets de son métier ;

4^o La *rédaction*, but final. Orale ou écrite, elle est un exercice positif d'adaptation, une mise en œuvre du travail antérieur.

(A suivre.)

HENRI VORLET.



LE MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

TRENTE ANS D'EXISTENCE : 1884-1914

(Suite)

3. La société de l'Exposition scolaire.

Au printemps 1885, on songea à l'établissement d'une société de l'Exposition scolaire ayant pour but de venir, par ses cotisations, en aide à l'œuvre qu'elle patronnait.

En quelques mois, près de 150 adhésions furent recueillies. M. le professeur Horner en fut désigné comme président. Mais le *Bulletin pédagogique* n'ayant plus consenti à insérer les listes des nouveaux envois reçus, on créa le *Moniteur* pour servir les intérêts de l'Exposition scolaire comme *Schularchiv* était l'organe de l'Exposition scolaire de Zurich, et le *Pionnier*, l'organe de celle de Berne. La nouvelle publication devait servir de lien entre les membres de l'Exposition scolaire et tenir ses lecteurs au courant des développements de l'Exposition. Le *Moniteur* fut tiré à 420 exemplaires. M. Horner avait été désigné par le Directeur de l'Instruction publique comme son délégué au sein du Comité directeur.

Une assemblée de la Société de l'Exposition scolaire fut fixée au 14 octobre 1886.

Nous relevons, dans l'appel en vue de cette assemblée, les passages suivants :

« Le but que poursuit notre Exposition est digne de l'appui de tous les amis de l'enseignement, quels qu'ils soient : faire connaître aux intéressés, aux instituteurs, aux commissions scolaires, aux parents même, les bonnes méthodes,

les bons manuels, le meilleur matériel scolaire. C'est, en outre, le seul moyen d'arriver à une certaine uniformité. Nous désirons de plus que l'Exposition scolaire, outre son bureau de renseignements, soit à même de fournir, à toutes les écoles qui en feront la demande, le matériel scolaire. En effet, la question de l'acquisition du matériel scolaire uniforme et économique est depuis nombre d'années le problème de nos hommes d'école. Elle préoccupe tous les professeurs, les inspecteurs et les membres de la Commission des études, qui a décidé de charger même la Commission de l'Exposition scolaire de l'étudier et de faire ensuite ses propositions.»

Au jour indiqué eut lieu l'assemblée à la Grenette où avait été installée, pour trois semaines, l'Exposition scolaire. Un rapport y fut présenté sur la marche de la jeune institution depuis sa fondation. Ce rapport fut ratifié et l'assemblée approuva également les démarches que se proposait de faire le Comité auprès de la Société fribourgeoise d'éducation afin d'arriver à ne publier qu'une seule feuille pédagogique.

Les comptes furent aussi approuvés, ainsi que la demande au Conseil d'Etat d'un subside de 350 fr., pour l'année 1886.

L'assemblée nomma, comme son représentant au sein du Comité, M. Arsène Blanc-Dupont, un collaborateur du fondateur de l'Exposition scolaire.

La question à étudier et à discuter, soumise par la Direction de l'Instruction publique, était de la teneur suivante : « Est-il, oui ou non, utile que l'Exposition scolaire se charge de fournir le matériel aux écoles ? En cas d'affirmative : dans quelle mesure pourra-t-elle s'en charger ? Quel serait pour cela le meilleur mode à employer ? »

Cette question donna lieu à une intéressante discussion, à laquelle prirent part MM. Schaller, Python, le nouveau Directeur de l'Instruction publique, Genoud, Vonlanthen, Progin, le chanoine Schneuwly, Gapany, Arsène Blanc. Puis, l'assemblée, à une grande majorité, chargea le Comité d'étudier au plus tôt les voies et les moyens à prendre pour adjoindre à l'Exposition scolaire, un magasin de matériel d'enseignement, qui fournirait en gros toutes les écoles du canton et qui ne tiendrait à leur disposition que les meilleurs ouvrages et manuels connus. Dans les propositions individuelles, le vœu fut émis d'établir, à l'Exposition scolaire, une bibliothèque pédagogique à l'usage des membres de la Société de l'Exposition. Toutefois, le Comité devait édicter un règlement déterminant les ouvrages à y admettre, le mode de prêt, etc.

Mais le choix d'un local définitif demeurerait l'impérieuse question pendante. Le Comité était chargé de faire les démarches nécessaires pour le découvrir.

Le 21 octobre 1886, le Comité de l'Exposition fut constitué ainsi :

M. Horner, délégué de la Direction de l'Instruction publique, président de la Société, président du Comité.

M. Genoud, fondateur de l'Exposition, directeur de l'Exposition scolaire et secrétaire-caissier du Comité.

M. l'instituteur Blanc, assesseur.

Peu de temps après, c'était le 18 novembre 1886, furent convoqués le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation et celui de l'Exposition scolaire, qui siégèrent sous la présidence de M. Python. Ils prirent les décisions suivantes :

Le *Moniteur* sera supprimé. Par contre, on ajoutera au titre du *Bulletin pédagogique*, ces mots : *Moniteur de l'Exposition scolaire permanente*.

Le nouveau *Bulletin pédagogique* paraîtra deux fois par mois et comprendra dans chaque numéro deux parties :

Première partie, rédigée par M. le professeur Horner, président de notre Comité directeur : a) articles de fond sur la pédagogie, la psychologie ; b) articles se rattachant directement à l'enseignement, méthodologie, etc. ; c) variétés scientifiques.

Deuxième partie, rédigée par le Rédacteur du *Moniteur* : a) Education professionnelle ; b) Chronique scolaire, conférences d'instituteurs ; c) Bibliographies ; d) tout ce qui concerne l'Exposition scolaire.

Comme l'exposition scolaire est mise en même temps au service de tout le corps enseignant et que les deux revues n'en formeront plus qu'une, les deux Sociétés s'uniront également et n'en formeront plus qu'une dont chaque membre paiera la cotisation des deux (*Bulletin* : 2 fr. 50 et Société de l'Exposition : 1 fr. 50). Les deux réunies coûteront 3 fr. en une seule revue. De la sorte le *Bulletin* pourra paraître à 24 pages au lieu de 16 pages, et tous les membres de la Société fribourgeoise d'éducation seront informés du mouvement de l'Exposition.

4. Fourniture du matériel scolaire aux écoles primaires.

L'assemblée de la Société de l'Exposition, du 14 octobre 1886, avait demandé qu'il soit adjoint à l'Exposition scolaire, un bureau du matériel d'école. Bientôt, la Direction de l'Instruction publique constitua la Commission du matériel d'enseignement, formée du Comité du Musée pédagogique, et de deux délégués de la Commission des études (MM. Soussens et Vonlanthen).

Dans sa première séance (27 octobre), cette commission proposa à la Direction de l'Instruction publique de charger l'Exposition de fournir aux écoles les cartes, les tableaux noirs, les ardoises, les cahiers, les plumes et les crayons. Cependant l'Exposition était trop instable pour pouvoir se charger avec succès d'un tel service. Elle fut en effet trans-

férée à la fin octobre 1886 dans une maison du Criblet, N° 219, propriété de M^{me} veuve Pasquier, notaire. Les locaux utilisés dans cet immeuble étaient trop exigus pour pouvoir abriter les collections. Aussi, en mai 1887, l'Exposition scolaire permanente était installée dans deux salles situées au premier étage de la caserne de la Planche, que le Conseil d'Etat voulait bien mettre gracieusement à notre disposition. C'était le troisième déménagement. Si ce local avait le tort d'être assez éloigné du centre de la ville, il présentait cependant bien des avantages : les locaux étaient spacieux et les nombreuses collections dont se composait déjà alors l'institution s'y trouvaient à l'aise. Désormais l'Exposition pouvait être ouverte à des heures régulières.

Pendant ce temps, la Commission continuait ses séances. Le 28 mars 1887, elle était arrivée à cette conclusion que seul l'Etat pouvait organiser un tel service, qui était appelé à prendre avec les années une très grande extension. La Commission avait prévu juste. Le compte rendu du Dépôt central A (matériel scolaire général), accusait au 30 juin 1913, une vente annuelle de 63,400 fr., et une fortune nette de 81,945 fr. 95 cent. après avoir commencé par un emprunt de 50,000 fr. Le Dépôt B (matériel pour travaux féminins), avait à la même date (30 juin 1913), une vente annuelle de 49,600 fr. et une fortune nette de 41,084 fr. après avoir emprunté 46,147 fr. comme premier fonds de roulement. Un employé à poste fixe paraissait nécessaire.

Pour la fourniture du matériel d'enseignement, on envisagea trois méthodes :

La mise au concours entre les librairies et fournisseurs fribourgeois, d'après spécimens donnés ;

L'achat fait directement et en gros, par le dépôt à créer, auprès des fabricants, et remise aux écoles ou aux librairies avec un tant pour cent inférieur, afin que ceux-ci puissent profiter de la mesure prise ;

La fourniture directe aux écoles sans intermédiaires.

La majorité de la Commission se prononça pour la troisième alternative, savoir l'achat direct en gros auprès des fabricants et fourniture directe aux écoles. Cette proposition fut transmise à la Direction de l'Instruction publique.

Près d'un an plus tard, le 24 mars 1888, le Conseil d'Etat prenait un arrêté établissant à Fribourg un *Dépôt central* de tous les objets servant à l'enseignement dans les écoles primaires du canton (art. 1^{er}). Le dépôt ne devait réaliser aucun bénéfice sur les fournitures d'école (art. 3). Les communes ne devaient se procurer et fournir aux élèves, un matériel

autre que celui provenant du dépôt central. Il leur était interdit de le détailler à un prix supérieur à celui déterminé qui serait fixé par l'autorité compétente.

La Commission voulait aller encore plus loin et transmit, le 10 avril 1888, à la Direction de l'Instruction publique, les vœux suivants :

1^o La gratuité des fournitures scolaires est un principe qui découle de l'instruction obligatoire et gratuite ;

2^o L'Etat doit, autant que possible, par son dépôt central, éditer le matériel scolaire ;

3^o Il est vivement à désirer que les communes livrent gratuitement tout le matériel aux élèves et subsidiairement qu'elles votent un subside en faveur du matériel scolaire ce qui, comme à Schaffhouse, réduirait considérablement les dépenses des parents.

L'arrêté du 24 mars 1888, qui fut bientôt suivi de la nomination de l'administrateur du nouveau bureau, provoqua l'émoi de quelques intéressés. On les vit adresser d'abord une pétition au Conseil d'Etat, puis bientôt (16 mai) un recours au Grand Conseil. Pour appuyer leur recours et agiter l'opinion, ils créèrent un petit journal : *La Liberté du Commerce*. Mais le recours fut rejeté par tous les députés du Grand Conseil, sauf neuf.

La proposition de la Commission concernant la fourniture gratuite du matériel scolaire aux enfants des écoles ne put être propagée. Cette gratuité n'a pas moins fait depuis un progrès considérable dans le pays.

(A suivre.)

LÉON GENOUD.

PROGRAMME

**approuvé par la Direction de l'Instruction publique,
pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles
du canton de Fribourg, année 1914.**

(Suite.)

IV. EXERCICES AUX APPAREILS (1). — I. ESPALIER : a) *En station transversale* avec prise de la main intérieure à 1 échelon : 1. Fléchir les jambes à fond et les tendre en st. sur la pointe des pieds. — 2. Lever altern. les j. fl. en av., en arrière.

b) *En st. transv. sur un échelon*, pied g. posé et prise de la main g. avec bras fléchi : 1. Lever la j. dr. de côté en tendant le bras g., — sauter de côté à la st. avec prise ferme ou en lâchant la prise. — 2. = 1., mais fl. le corps à dr., mains hanches.